



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CHSCT SD-81 du 10 décembre 2020

Déclaration liminaire

L'ensemble des personnels de notre ministère subit depuis de longs mois, des conditions d'exercice excessivement dégradées : impréparation de la rentrée de septembre malgré les effets d'annonce, protocole sanitaire inapplicable car hors sol, injonctions pédagogiques niant les réalités du terrain et les conséquences du 1er confinement, personnels non remplacé.es, agressivité et prise à partie de certains parents anti- masques, précarisation des AESH, pression sur les infirmières scolaires...

La FSU tient, une fois de plus, à souligner le remarquable engagement professionnel des collègues de l'éducation nationale dans tous les métiers et sur tout le territoire.

Face à ces conditions de travail extrêmement anxiogènes, les remerciements successifs du ministre sonnent faux. Tous et toutes auraient besoin d'un

message fort et d'actes rassurants de la part de leur employeur. Malheureusement, force est de constater que notre administration et le gouvernement ont choisi une autre voie.

Comment ne pas se sentir méprisés par les débouchés d'un « Grenelle de l'éducation », promettant une « revalorisation historique » ? Une augmentation d'une dizaine d'euros par mois, réservée à seulement un tiers des collègues. Mépris pour les partenaires sociaux accentué par une communication du ministre sur les réseaux sociaux avant même la fin des « consultations ».

Comment accepter qu'un ministre, acculé par le scandale du syndicat « Avenir lycéen », choisisse d'attaquer nommément certaines organisations lycéennes et enseignantes en direct sur un grand média ?

Comment accorder du crédit à une hiérarchie qui ordonne aux personnels et aux élèves d'être ensemble dans des salles de classe, jusqu'à 33 parfois, et qui propose d'être en distanciel ou d'appliquer la jauge de 4m² dans une même salle lors d'instances officielles ? Les bâtiments administratifs doivent-ils être plus et mieux protégés que d'autres ???

Comble du mépris, alors que les CHSCT n'ont jamais autant prouvé leur importance que durant cette crise sanitaire, et que les personnels ont plus que jamais besoin d'être accompagnés par leurs représentant.es, ce gouvernement choisit ce moment pour publier les décrets qui réduisent considérablement le rôle des CAP, et de ce fait le paritarisme, et enterre ces CHSCT. Alors que ces comités, créés en 2011 avec près de 30 ans de retard sur le secteur privé, avaient fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité, leurs champs d'action ne seront plus traités en instance propre, mais seulement via une « formation spécialisée » issue des CSA. Il sera plus facile de la contourner. Ainsi la place des personnels dans la définition de leurs conditions de travail devient donc très relative.

Comment ne pas se sentir offensé par le festin de communications médiatiques de notre ministre nous renvoyant systématiquement au rang de simples exécutants, au gré des changements de décision souvent très tardifs ? Pour preuve la gestion de l'hommage à notre collègue S Patty où tous les effets de communication et les bonnes intentions affichées ont été balayés d'un revers de manche pendant le week-end précédent la rentrée, plongeant tous les personnels dans le stress, l'incompréhension et le sentiment de mépris.

Le traitement de l'affaire S. Patty, nous emmène inexorablement à penser au suivi des personnels de l'école de Herriot et à notre collègue, Fabienne Terral-Calmels, assassinée dans sa classe, devant ses collègues et élèves par une maman d'élève, jugée depuis irresponsable de ses actes. Le 4 juillet 2014, sortie récemment d'un hôpital psychiatrique, l'Etat l'a laissée sans contrôle médical. Aucun suivi infirmier, aucun psychiatre n'a vérifié si elle prenait correctement son traitement. Nous ne les remettons pas en cause, la psychiatrie publique va mal avec encore récemment la fermeture de plusieurs lits, elle va mal donc mais comme le reste des services publics, qui n'ont pas les moyens de mener à bien leurs missions, à cause des politiques successives, qui ont conduit au délabrement de tous les services publics depuis de trop nombreuses années.

Pour en revenir à notre collègue tarnaise exerçant à l'école Edouard Herriot à Albi, ses filles sont devenues pupilles de la nation. Des promesses avaient été faites aux collègues, par un ministre qui n'a passé que quelques mois à la tête du ministère, et donc voilà des promesses très vite oubliées. A situation exceptionnelle, l'Etat ne trouve pas de solutions exceptionnelles. Deux de nos collègues ne sont plus capables d'être en classe. La retraite pour invalidité à 900 euros par mois pour élever un

adolescent, cela ne vous paraît-il pas indécent ? Une directrice, qui avant le drame, avait réussi le concours de direction pour les établissements du second degré, qui était revenue dans le premier degré, et qui après le drame aurait souhaité réintégrer le second degré, proche de chez elle... faveur refusée ! Une autre qui deux ans après souhaitait finalement quitter l'école après avoir subi des menaces d'une maman d'élève : faveur encore refusée. Il fallait participer au mouvement comme n'importe quel autre collègue.

Alors les promesses faites aux collègues de ce professeur lâchement assassiné pour avoir enseigné les valeurs de la République, devront être inscrites dans le marbre. La confiance en notre employeur est largement rompue.

Non, la minute de silence (et dans de nombreux endroits elle s'est réduite à 20 ou 30 secondes...) du lundi 2 novembre ne sera pas suffisante pour pallier les manquements de notre employeur.

Sur le terrain nous nous inquiétons de l'état d'épuisement des directrices et directeurs d'écoles, chefs d'établissement, submergé.es par la multitude de tâches auxquelles s'ajoutent le nombre incalculable de mails, les visites intempestives de parents d'élèves, la mise en application d'un

protocole « dans la mesure du possible »...

Face aux besoins en personnels et en remplacements, il est regrettable que notre hiérarchie ne puisse répondre que par l'emploi de personnels contractuels. Comment être fiers d'appartenir à un ministère qui produit des emplois précaires ?

Pourquoi se satisfaire d'emplois de courte durée plutôt qu'augmenter drastiquement le nombre de personnels pérennes de l'éducation nationale dans tous les secteurs ?

Enfin, le retour du jour de carence risque d'inciter les personnels à ne pas signaler leurs symptômes et va donc à l'encontre de la limitation de la diffusion du virus.

L'entêtement du gouvernement à vouloir appliquer le jour de carence ou à ne pas reconnaître l'imputabilité au service de la COVID-19 quand le travail y expose les personnels est symptomatique de l'absence de reconnaissance de ceux-ci : c'est sans aucun doute une erreur politique. Cela relève aussi d'une moralité que l'écrasante majorité des personnels trouvent douteuse.